Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20251211-2025_1112030-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LE GAL, Mme CHARDOLA, Mme DELSAUT, M LUCAS, Mme LE RENARD, M LEVOYER, Mme BLANDEL, M ZANUTTO, M COUDE, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, M DEBOIS, Mme BOUSSICAUD, Mme IAFRATE, M LE RUYET

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

Mme BARATIN ayant donné pouvoir à Albane FRANCHE
M LE RUYET ayant donné pouvoir à Marianne POYAC RICHARD

Conseillers	19
Présents	17
Absents	2
Pouvoirs	2

Votants	**19**
Exprimés	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Délibération n° D 30-2025

3- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent) D 30-2025

Monsieur Philippe MAHIAS, Adjoint au Maire, explique les faits :

Comme chaque année en application de l'article L1612 -1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à payer les fournisseurs de la Commune en investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte	Voté 2025	Ouvert 2026
202 – Frais d'études	10 000 €	2500 €
203 – Frais d'études, recherche	80 000 €	20 000 €
2051- Concessions et droits similaires	2500 €	625 €
TOTAL CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**92 500 €**	**23125 €**
2111- Terrains nus	1500 €	375 €
2116 Cimentières	1€	0.25 €
212 – Autres agencements et aménagements de terrains	30 000 €	7500 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20251211-2025_1112030-DE

2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	80 000 €	20 000€
21538 – Autres réseaux	27 414.53 €	6853.63€
2156 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile 0 €		0 €
2158- Autres installations, matériel et outillage technique	33 000 €	8250 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	3000 €	750 €
2184- Mobilier	1240 €	310 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	1380 €	345 €
TOTAL CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**177 535.53 €**	**44 383.88 €**
228- Installations générales, agencements	0 €	0 €
TOTAL CHAPITRE 22 – IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	**0 €**	**0 €**
231 – Immobilisations corporelles en cours	1 079 490.07€	269 872.51 €
238 – Avances versées	0 €	0 €
TOTAL CHAPITRE 23- IMMOBILISATIONS EN COURS	**1 079490.07 €**	**269 872.51 €**
TOTAL	**1 349 525.60 €**	**337 381.40 €**

➢ **Après en avoir délibéré à la majorité, avec 10 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal décide :**

-D'AUTORISER, DE LIQUIDER et de MANDATER les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
M Maxime LUCAS

Le Maire, le 11 décembre 2025
M Jean-Charles SENTIER



